

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°194 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 23 au 29 décembre 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 29 décembre 2019, au moins 545 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 5

I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES ADMINISTRATIFS, POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES MILITAIRES..... 5

I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 6

II. FAITS SECURITAIRES 7

III. CONCLUSION..... 8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

FNL : *Forces Nationales de Libération*

GMIR : *Groupement Mobile d'Intervention Rapide*

RANAC : *Rassemblement National pour le Changement*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres, 2 victimes de VBG, 1 personne enlevée et 5 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figure 2 femmes et 1 mineur tués.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres des partis CNL et RANAC.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, d'enlèvement et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Durant la période couverte par ce bulletin, des attaques et une maison brûlée ont été rapportées dans certaines provinces du pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 décembre 2019 indique qu'en date du 22 décembre 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un fossé séparant le quartier Jabe et la zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Marie. Selon des sources sur place, la victime a été tuée étranglée à l'aide d'une corde et sa dépouille a été conduite à la morgue de l'hôpital Roi Khaled.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 24 décembre 2019, sur la colline Ruhengeri, commune Gatara, province Kayanza, au bord de la rivière Ruvubu, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune et province Rumonge

En date du 27 décembre 2019, vers 13 heures, sur la colline Muturigwa, zone Minago, province Rumonge, Onesphore Ndayikengurukiye, membre du parti CNL, a été enlevé par des policiers à bord d'une voiture immatriculée 5687¹ qui a pris la direction de Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la famille de la victime a cherché partout mais en vain.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES ADMINISTRATIFS, POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES MILITAIRES

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 28 décembre 2019, sur la colline Kirwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Emmanuel Habonimana alias Koca et Fabrice Ndereyimana alias Rwaro, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par Major Eric, chef des positions militaires de la zone Rukaramu accompagné par Léonidas Nibigira, chef de zone Rukaramu. Selon des sources sur place, ces deux victimes ont été accusées de collaborer avec des rebelles du mouvement armé FNL du Général Aloys Nzabampema et ont été conduites au cachot de la zone Rukaramu. Selon les mêmes sources, en date du 29 décembre 2019, vers 13 heures, Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi est venu les récupérer et les a conduites vers une destination inconnue.

¹ Cette forme d'immatriculation de véhicule n'existe pas au Burundi malgré qu'elle figurait sur le véhicule ayant servi dans cet enlèvement.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 23 décembre 2019, sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jackson Ndikumana, membre du parti CNL, fils d'Albert Congera et Générose Hatungimana a été arrêté par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être membre influent du parti CNL en zone Rubirizi. Selon les mêmes sources, la victime a été embarquée dans un véhicule de marque Jeep immatriculé F3075A de Népomuscène Dusengumuremyi, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. La famille de cette victime n'a plus de nouvelles depuis son arrestation.

Un membre du parti RANAC arrêté en commune et province Gitega

En date du 25 décembre 2019, à 10 heures du matin, à la 1^{ère} avenue du quartier Magarama, commune et province Gitega, Guillaume Kwizera, âgé de 31 ans, résidant au quartier Yoba de la commune Gitega, étudiant à l'ITS de l'Université du Burundi et représentant du parti RANAC en commune Gitega, a été arrêté par des agents du GMIR basés à Gitega. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de recruter des rebelles pour combattre le pouvoir en place.

Une personne arrêtée commune Rusaka, province Mwaro

En date du 26 décembre 2019, vers 16 heures, sur la colline Nkundusi, commune Rusaka, province Mwaro, un prénommé Adrien, âgé de 56 ans, résidant sur cette colline, a été arrêté par le responsable du SNR en province Mwaro. Selon des sources sur place, la victime a d'abord été détenue au domicile dudit responsable du SNR où elle a passé la nuit et ensuite, le lendemain avant 6 heures, elle a été conduite au cachot de police. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée de port illégal d'armes. Cependant, un mois auparavant, la police et les militaires avaient mené une fouille perquisition chez la victime et ils n'avaient rien trouvé comme objet compromettant. Ce chef du SNR lui a demandé une somme de 3 millions de fbu pour la libérer en la menaçant de la conduire à Bujumbura au cas contraire mais la victime a refusé de lui donner cet argent.

I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 décembre 2019 indique qu'en date du 15 décembre 2019, A.I., âgée de 4 ans, a été violée au domicile familial, par Patrick Niyonsenga, âgé de 20 ans, originaire de la colline Munanira, commune Rutegama, province Muramvya.

Une femme battue par son mari en commune Musongati, province Rutana

En date du 27 décembre 2019, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, Collette Nibigira, âgée de 33 ans, a été battue et renvoyée par son mari Félicien Ndayizeye, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la cause de ces violences est que Collette a empêché son mari de vendre une partie de leur propriété foncière sans son aval. Selon les mêmes sources, cette femme a accusé son mari d'entretenir une concubine de la localité.

II. FAITS SECURITAIRES

Trois personnes tuées en commune Gashoho, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 décembre 2019 indique qu'en date du 3 décembre 2019, vers 22 heures, sur la colline Buvumbi, zone Nyagatovu, commune Gashoho, province Muyinga, Tharcisse Nzobarinda, son épouse Jeannette Nzobarinda et leur enfant appelé Célestin, âgé de 10 ans, ont été tués à la machette suite aux conflits fonciers. Selon des sources sur place, les auteurs de ces assassinats sont des membres de la famille des victimes appelés Emile Ntezimana, Alexandre Ndikumana, Ramazani Ndiokubwayo, Sindyigaya alias Kigori, Issa Nimpagaritse, Mohamed Bangirinama, Jean Baptiste Ndiokubwayo, Melchiade Nzoyisaba et Saidi Sindyigaya avec des complices à savoir Hermès Uweruye, Nayabagabo et Prosper Kiramuzinduye. Selon les mêmes sources, en date du 22 décembre 2019, ces auteurs ont été condamnés à une peine à perpétuité tandis que les trois complices ont été condamnés à 20 ans de prison par le TGI Muyinga.

Une personne tuée et 12 autres blessées en commune et province Ngozi

En date du 23 décembre 2019, vers 19 heures, au chef-lieu de la commune et province Ngozi, au parking des véhicules menant en commune Gashikanwa de cette province, une grenade a été lancée par des gens non identifiés tuant une personne et blessant 12 autres dont 4 grièvement. Selon des sources sur place, un des présumés auteurs prénommé Bertrand alias Sankara, connu dans la localité comme un malade mental a été appréhendé par la police pour des raisons d'enquête.

Une maison brûlée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 25 décembre 2019, vers minuit, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une maison appartenant à une veuve prénommée Thérèse, âgée d'environ 50 ans, a été brûlée par son fils connu sous le sobriquet de Rock, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a pu s'échapper mais elle n'a pas pu sauver ses biens se trouvant dans cette maison. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée de sorcellerie par son fils et celui-ci a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la zone Buhiga, en date du 26 décembre 2019, le matin.

Quatre membres du parti CNL attaqués et blessés en commune Ntega, province Kirundo

En date du 25 décembre 2019, sur la colline Kigaga, commune Ntega, province Kirundo, Siméon Miburo, Leonidas Miburo, Joseph Ntahimpereye et Jean Nepomuscene Nyabenda, tous membres du parti CNL, ont été attaqués et battus à l'aide des gourdins par des Imbonerakure Barutwanayo Jackson, Nduwayo, Livingi et Jean Paul Kanyenkima conduits par leur chef communal, Ntereke Alphonse avec Ntindhuka Gérard, chef des Imbonerakure sur la colline Kigaga et son adjoint Vital Sebuhinja dans un bistrot appartenant à Siméon Miburo. Le motif de cette attaque était de se venger contre Siméon Miburo qui avait porté plainte au parquet Kirundo au mois de juillet 2019 après une torture lui infligée par ces Imbonerakure. Selon des sources sur place, tous les quatre victimes ont été blessés ; Siméon Miburo a été blessé au niveau du cou tandis que Léonidas Miburo a été blessé au niveau du bras. Selon les mêmes sources, ces victimes n'ont pas été reçues aux CDS Ntega et Mugina où elles étaient allées se faire soigner du fait qu'Alphonse Ntereke a intimidé les responsables de ces CDS. Ce dernier a ordonné au

chef du CDS Ntega de ne plus soigner les membres du parti CNL blessés et il a aussi téléphoné et ordonné au chef du CDS Mugina que s'il les soignait, il sera limogé de ses fonctions.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, d'enlèvement et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Au cours de cette semaine, des attaques une maison brûlée ont été observées dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.